



## Parlement wallon

Question n° 44 de FOURNY Dimitri

à VIENNE Christianne -- Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances

N° : 44 (2005-2006) 44

Réception : 20 décembre 2005

Echéance : 10 janvier 2006

Matière : Affaires sociales - Généralités -

**Objet :** Rapport d'activités du Délégué général aux droits de l'enfant - Evaluation en cours au sein de la DIIS.

### Question écrite

Dans son rapport d'activités pour l'année 2004-2005, le Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant fait mention d'une évaluation en cours au sein de la Direction interdépartementale de l'intégration sociale (DIIS) du Ministère de la Région wallonne, relative à la situation des enfants habitant des équipements touristiques dans les communes wallonnes.

Afin de mieux cerner l'ampleur de cette problématique, les conseillers et directeurs de l'aide à la jeunesse des treize arrondissements judiciaires de la Communauté française ont été invités à transmettre au Délégué général des informations relatives :

- au nombre de prises en charge de situation d'enfants vivant en permanence avec leur famille dans les camping ;
- aux types de difficultés rencontrées par ces enfants ;
- aux types de mesures d'aide apportées.

Les résultats obtenus ne permettent pas de réaliser une cartographie de cette problématique en Région wallonne, de nombreux SAJ n'ayant pas fourni les informations demandées.

Madame la Ministre pourrait-elle me faire savoir si l'évaluation réalisée par la DIIS du Ministère de la Région wallonne est à présent terminée ? Dans l'affirmative, pourrait-elle me faire part des éléments contenus dans cette évaluation ?

### Réponse provisoire

La question de l'honorable Membre a retenu toute mon attention.

Cependant, l'élaboration de la réponse implique certaines recherches qui sont actuellement effectuées par mes collaborateurs et mon administration.

Ma réponse définitive lui parviendra dans les meilleurs délais.

## Réponse

En réponse à la question de l'honorable Membre, je souhaite l'informer que la problématique liée à l'habitat permanent dans les équipements touristiques, éminemment transversale, relève de la compétence du Ministre-Président qui coordonne le Plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques, dit Plan HP, auquel l'ensemble des Ministres du Gouvernement sont associés.

Pour ma part, je soutiens le Plan HP au travers du dispositif des antennes sociales en leur allouant une subvention de fonctionnement; j'organise aussi, par l'entremise de la Fédération des CPAS, une formation approfondie des travailleurs engagés dans le cadre de ces antennes et j'encourage l'implication active des CPAS dans le Plan HP.

La première évaluation du Plan HP-Phase 1 vient d'être finalisée par la DIIS.

Je puis annoncer à l'honorable Membre que le Ministre-Président présentera sous peu le résultat de cette évaluation au Gouvernement. C'est donc lui qu'il conviendrait d'interroger à ce propos.